

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

Veillez prendre avis que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes étudiera les demandes de dérogations mineures suivantes et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, lors d'une séance qui se tiendra le jeudi 8 octobre 2020, à 19h30, à la salle du conseil municipal située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée
508 rue Cedar lot 1 605 622 lot projeté 6 383 112 dossier 2020-00704	D'autoriser l'implantation d'une nouvelle construction résidentielle bifamiliale avec une marge avant secondaire de 4,3 m au lieu de 6 m.
115 rue de Dieppe lot 1 606 538 dossier 2020-00711	D'autoriser l'implantation d'une nouvelle construction résidentielle multifamiliale (4 logements) avec une marge avant de 9,67 m au lieu de 4 m ;

Deux-Montagnes, le 22 septembre 2020

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques